

COMPTE RENDU REUNION

du LUNDI 26 JANVIER 2009

Présents : SOUQUET Julien, Président ; TEQUI Christine et SERVAT Alain, Vice-présidents ; BONTE Christiane, FAUP Isidore, GALIN Marcel, LAFFONT Jean, LARREGOLA André, PONSOLLE Adrien, PUJOL René, RICHL Henri, ROZES Vincent, TERRISSE Christine, VEYSSIERE Michel, membres du conseil communautaire.

Excusés : Mrs COUMES Anicet, SOUQUE Serge.

Assistaient en outre à la réunion : Nathalie ARNAL et Caty SERVAT (secrétaires), Pauline CHABOUSSOU (service patrimoine), Jean-Luc GINESTET (service technique), Philippe LERMITERIE (coordonateur et service enfance-jeunesse), Marie-Noëlle BLANQUIER (CRT Région Midi-Pyrénées) et François GUILLEMAIN (Avocat société Fidal).

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire
- 2/ Informations et propositions de travaux sur les Thermes d'Aulus,
- 3/ Autorisation d'ester en justice,
- 4/ Demande de subventions d'investissement,
- 5/ Questions diverses.

1/ Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire (7/10/2008)

A l'unanimité des membres présents.

2/ Informations et propositions de travaux sur les Thermes d'Aulus

a) Informations

Monsieur le Président rappelle la délégation de service public (DSP) entre la Communauté de Communes du Canton d'Oust et la SARL de Gestion des Thermes d'Aulus les Bains.

Avec l'appui de Mme Marie-Noëlle BLANQUIER (Service Thermalisme au Conseil Régional Midi Pyrénées) et de Me GUILLEMAIN (avocat à la Sté FIDAL), il récapitule les différents évènements qui se sont passés depuis le mois de juin 2008. A cet effet, une note technique est jointe au dossier des Elus, retraçant les échanges avec le délégataire de la DSP.

Les éléments essentiels sont :

- ✚ Rejet des comptes de la SARL de Gestion des Thermes par la Communauté de Communes le 16 juin 2008, pour non respect des engagements contractuels du Fermier (comptes non certifiés et peu lisibles).
- ✚ Une rencontre est proposée en décembre pour éclaircir cela et répondre aux interrogations de la Communauté de Communes.
- ✚ 2^{ème} rejet des comptes (toujours pas de production de comptes certifiés et pas d'éclaircissement dans l'amalgame des opérations d'ordre privée (gestion du Grand Hôtel) et des affaires relevant de la DSP.
- ✚ Au 31 décembre 2008, non paiement de la taxe foncière et du dernier trimestre de loyer 2008, dus à la Communauté de Communes, pour la somme de 15 567 € (11 817 € + 3750 €)
- ✚ De nombreuses obligations liées à la bonne exécution de la DSP ne sont pas remplies par le délégataire malgré les rappels à l'ordre signifiés par la Communauté de Communes, par lettres recommandées avec accusés de réceptions (voir historique de la note technique).

De plus, Monsieur le Président fait état des informations à sa disposition sur la gestion sociale de la SARL de Gestion des Thermes :

-Non versement des salaires du mois de novembre en temps et en heure. Régularisation de ce versement entre le 18 et le 20 décembre 2008.

-A ce jour, non versement des salaires du mois de décembre, une procédure de référé est engagée près des Prud'hommes pour le 9 février prochain. Une action d'information à Monsieur le Procureur de la République sera réalisée dès demain par les salariés, afin que le Tribunal de Commerce instruisse cette affaire.

-Informations également par divers fournisseurs de la SARL de Gestion des Thermes, du non paiement de nombreuses factures depuis 6 mois.

b) Proposition de travaux (documents remis en réunion)

Suite à une visite technique de l'ensemble des bâtiments des Thermes, le 12 décembre dernier, il a été constaté divers travaux très urgents à réaliser, incombant à la Communauté de Communes, tels que :

- la pompe à chaleur
- le déshumidificateur

Ces dossiers vont faire l'objet de demande de subventions, dans le cadre du Pôle Touristique (au plus tard le 13 mars 2009), la DDR, le Conseil Régional, le Conseil Général ; il faut que ces travaux soient réalisés pour le 13 avril 2009, ouverture de la saison thermale, il va falloir demander une dérogation pour le démarrage des travaux avant attribution définitive des subventions.

Il a été fait, également, un état des travaux à la charge de l'exploitant, pour le bon fonctionnement des Thermes :

- achat malaxeur,
- remise à niveau des cabines de soins,
- changement de tuyaux inox.

Montant total des travaux estimés à 200 000 €.

Voté à l'unanimité.

3/ Autorisation d'ester en justice

Le Président, au vu de tous ces éléments, demande au Conseil Communautaire, de l'autoriser à ester en justice, auprès du Tribunal de Commerce de l'Ariège, pour tout ce qui concerne le non respect des obligations de la DSP par la SARL de Gestion des Thermes d'Aulus les Bains.

Voté à l'unanimité.

4/ Demande de subventions d'investissement

✚ DGE 2009 et F.D.A.L. : plusieurs dossiers vont être déposés :

- travaux supplémentaires de la route du Bouirex,
- construction d'abris ou garages pour matériel,
- Animation/développement d'été sur la station de Guzet, dossier établi dans le cadre du pôle touristique (demande de subvention).

Voté à l'unanimité.

5/ Questions diverses

✚ Depuis 2 ans, nous avons ouvert une ligne de trésorerie concernant les travaux de la médiathèque et de la route du Bouirex. Il faut maintenant l'accord du conseil communautaire pour consolider cet emprunt de 200 000 €.

Voté à l'unanimité.

- ✚ Ouverture d'une ligne de trésorerie de 100.000 €.

Voté à l'unanimité.

- ✚ Poste de Pauline Chaboussou, service patrimoine.

Rappel :

- Depuis 2005, elle est chargée de mission à la Communauté de Communes et mise à disposition (pour 1 mi-temps) auprès du Syndicat Mixte du Pays Couserans, au moyen d'une convention qui s'est finie fin juin 2008.
- Depuis juillet 2008, elle est stagiaire à la Communauté de Communes à plein temps.
- Le Président propose de reconduire la mise à disposition sur le Syndicat Mixte du Pays Couserans, à mi-temps, à titre onéreux à partir du 1^{er} janvier 2009, jusqu'à la fin de la mandature.
- Son poste est subventionné à 80 %, dans le cadre du projet INTERREG.

Voté à l'unanimité.

- ✚ Pauline Chaboussou et Jean Luc Ginestet, sont « animateurs » auprès des porteurs de projets, poste subventionnés par le Conseil Général.

La séance est levée à 19 h 05.

Le Président

Julien SOUQUET